CHEMINS DE FER

HEURES D'ARRIVEES ET DE DEPARTS

New Orleans Great Northern R. R.

Station Terminus, rue Canal.

DEPART

Tous les Jours Excepté Dimanche.

Jackson, Columbia, Tylertown, Bogalusa et intermédiaire .... 6:30 a m
Folsom, Columbia, Bogalusa et intermédiaire .... 4:15 p m

Dimanche seulement.

Jackson, Columbia, Tylertown, Bogalusa et intermédiaire .... 7:35 a m
Folsom, Columbia, Tylertown, Bogalusa et intermédiaire .... 6:00 p m

Excursions des dimanches.

Folsom, Covington, Abita Springs, Mandeville, Forest Glen, Lacombe, Oaklawn, Bonfouca et intermédiaire 7:35 a m

ARRIVEE

Tous les Jours Excepté Dimanche.

Jackson, Columbia, Tylertown, Bogalusa et intermédiaire .... 5:50 p m
Folsom, Columbia, Bogalusa et intermédiaire .... 8:50 a m

Dimanche seulement.

Jackson, Columbia, Tylertown, Bogalusa et intermédiaire .... 8:05 p m
Folsom, Columbia, Tylertown, Bogalusa et intermédiaire .... 10:05 a m

Excursions des dimanches.

Folsom, Covington, Abita Springs, Mandeville, Forest Glen, Lacombe, Oaklawn, Bonfouca et intermédiaire 8:05 p m

Texas and Pacific R. R.

Station Union.

DEPART

Texas Express .... 6:35 a m
Texas-Colorado Limited, Alexandria, Shreveport, Dallas, Fort Worth et El Paso .... 12:30 p m
Texas-Colorado Limited, Oklahoma, Colorado, Utah et Californie ...... 12:30 p m
Torras Local .... 4:25 p m
Cannon Ball, Alexandria, Monroe, Shreveport et Nord Texas .... 7:00 p m

ARRIVEE

Texas Express .... 7:50 p m
Texas-Colorado Limited, Alexandria, El Paso .... 8:55 a m
Texas-Colorado Limited, Oklahoma, Colorado, Utah et Californie ...... 8:55 a m
Torras Local .... 11:45 a m
Cannon Ball, Alexandria, Monroe, Shreveport et Nord Texas .... 6:35 p m

Louisiana Railway and Navigation Company.

Station Terminus, rue Canal.

No. 3— —No. 4
5:30 p m..Dép Nouvelle-Orléans Ar..9:05 a m
8:45 p m..Ar Bâton-Rouge Dép..6:10 a m
8:50 p m..Dép Bâton-Rouge Ar..6:05 a m
10:30 p m..Dép Angola Dép..3:15 a m
1:37 a m..Dép Mansura Dép..12:10 a m
2:40 a m..Ar Alexandria Dép..11:05 p m
2:50 a m..Dép Alexandria Ar..10:55 p m
4:15 a m..Dép Aloha Dép..9:41 p m
7:30 a m..Ar Shreveport Dép..5:54 p m
No. 6— —No. 5
3:35 a m..Dép Nouvelle-Orléans Ar..7:05 p m
9:55 a m..Ar Bâton-Rouge Dép..4:05 p m
10:00 a m..Dép Bâton-Rouge Ar..4:00 p m
12:01 p m..Ar Angola Dép..2:05 p m

Louisville and Nashville R. R.

Au Pied de la rue du Canal.

ARRIVEE

New York et Nouvelle-Orléans Limited .... 7:30 a m
Washington et New-York Malle ...... 8:55 p m
Birmingham et Cincinnati .... 7:15 a m
Asheville Express .... 8:55 p m
Louisville et Cincinnati .... 8:55 p m
Pensacola et Jacksonville .... 7:15 a m
Mobile Accommodation .... 11:50 a m
Montgomery Accommodation .... 7:05 p m
Dimanche Gulf Coast Excursion ...... 8:05 p m

DEPART

New York et Nouvelle-Orléans Limited .... 9:35 p m
Washington et New-York Malle ...... 8:30 a m
Birmingham et Cincinnati .... 9:50 p m
Asheville Express .... 8:30 a m
Louisville et Cincinnati .... 8:30 a m
Pensacola et Jacksonville .... 9:50 p m
Mobile Accommodation .... 5:15 p m
Montgomery Accommodation .... 5:00 a m
Ocean Springs Accommodation ...... 11:30 a m
Gulf Coast Accommodation .... 3:25 p m
(Tous les jours excepté dimanche.)
Dimanche Gulf Coast Excursion ...... 7:30 a m

Yazoo and Mississippi Valley R. R.

Station Union.

DEPART

Delta Express .... 7:15 a m
Memphis Fast Express .... 2:55 p m
Bayou Sara, Woodville Passenger... 4:15 p m

ARRIVEE

Delta Express .... 5:40 p m
Memphis Fast Express .... 8:35 a m
Bayou Sara, Woodville Passenger ... 9:50 a m

Illinois Central R. R.

Station Union.

DEPART

Panama Limited, Chicago, St. Louis, Louisville et Cincinnati............ 8:30 a m
Fast Mail, Chicago, St. Louis, Louisville et Cincinnati .... 8:05 p m
Local Mail .... 6:30 a m
Northern Express .... 3:00 p m
McComb Accommodation .... 5:40 p m
The Merry Widow .... 3:00 a m

ARRIVEE

Panama Limited, Chicago, St. Louis, Louisville et Cincinnati............ 8:55 p m
Fast Mail, Chicago, St. Louis, Louisville et Cincinnati .... 10:45 a m
Local Mail .... 4:00 p m
Northern Express .... 9:10 a m
McComb Accommodation .... 8:45 a m
The Merry Widow .... 10:20 p m

Le Moto-Car allant à Kenner part de la Station Union à 6 a. m., 8 a. m., 10 a. m., midi, 2 p. m., 4 p. m., 6 p. m., 8:30 p. m., et 11:15 p. m.

New Orleans Southern and Grand Isle Railway.

DEPART

Tous les jours, excepté samedi et dimanche .... 4:00 p m
Tous les jours, excepté dimanche... 8:05 a m
Samedi et dimanche .... 5:30 p m
Excursion du dimanche seulement... 8:05 p m

ARRIVEE

Tous les jours .... 9:45 a m
Tous les jours, excepté dimanche... 7:25 p m
Excursion du dimanche seulement... 7:35 p m

Queen and Crescent R. R.

Station Terminus, rue Canal.

DEPART

New York et Washington .... 7:30 p m
Cincinnati et Asheville .... 7:30 p m
St. Louis et Chicago .... 4:45 p m
Cincinnati et Asheville .... 8:15 a m
St. Louis et Chicago .... 8:15 a m
Meridian Accommodation .... 5:00 a m
Meridian Local .... 4:45 p m
Hattiesburg Local ....

Excursion du dimanche.

Carriere et points intermédiaire..... 7:15 a m

ARRIVEE

New York et Washington .... 9:40 a m
Cincinnati et Asheville .... 9:40 a m
St. Louis et Chicago .... 9:40 a m
Cincinnati et Asheville .... 10:10 p m
St. Louis et Chicago .... 10:10 p m
Meridian Accommodation .... 4:40 p m
Meridian Local ....
Hattiesburg Local .... 8:10 a m

Excursion du dimanche.

Carriere et points intermédiaires..... 7:35 p m

Southern Pacific Company.

Station Union.

DEPART

Texas Local, pour Houston et stations intermédiaires............ 6:45 a m
Sunset Limited, pour San Antonio, New Mexico, El Paso, Arizona et Californie .... 11:00 a m
Sunset Mail, pour Houston, Galveston, Austin, aco, Fort Worth, Dallas, San Antonio, Del Rio et intermédiaire .... 11:45 a m
Lafayette Local, pour Lafayette et stations intermédiaires............ 3:05 p m
Texas Limited, pour Houston, Galveston, Austin, Waco, Fort Worth, Dallas et d'autres points Nord du Texas .... 8:00 p m
Sunset Express, pour Houston, Galveston, Waco, Fort Worth, Dallas, points intermédiaires............ 11:30 p m

ARRIVEE

Texas Local, pour Houston et stations intermédiaires............ 5:25 p m
Sunset Limited, pour San Antonio, New Mexico, El Paso, Arizona et Californie .... 8:50 a m
Sunset Mail, pour Houston, Galveston, Austin, aco, Fort Worth, Dallas, San Antonio, Del Rio et intermédiaires .... 7:45 a m
Lafayette Local, pour Lafayette et stations intermédiaires............ 11:40 a m
Texas Limited, pour Houston, Galveston, Austin, Waco, Fort Worth, Dallas et d'autres points Nord du Texas .... 8:50 a m
Sunset Express, pour Houston, Galveston, Waco, Fort Worth, Dallas, San Antonio, El Paso, Californie et points intermédiaires............ 6:45 p m

N. O., T. & M. R. R.

Frisco Lines.

Station Terminus, rue Canal.

"THE CALIFORNIA SPECIAL."
DEPART.

No. 1 — Houston, Galveston, Grand Canyon, Los Angeles, San Francisco Phoenix et Brownsville .... 7:40 p m

ARRIVEE.

No. 4 — Houston, Galveston, Grand Canyon, Los Angeles, San Francisco, Phoenix et Brownsville .... 9:30 p m

DEPART.

No. 3 — Bâton-Rouge, Opelousas, Beaumont, Houston, Corpus Christi, Brownsville et Nord Texas .... 7:45 a m

"THE TEXAS LIMITED."
ARRIVEE.

No. 2 — Bâton-Rouge, Opelousas, Beaumont, Houston, Corpus Christi, Brownsville et Nord Texas .... 8:00 a m

VENTES AUX ENCHERES.

Par DAVID H. CULLIGAN

ANNONCE JUDICIAIRE.

Simple cottage, rue St. Ferdinand, No. 1014, entre les rues N. Remparts et St. Claude.

Succession de Mme Stephania Goetz, veuve de Adam Zimmermann.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA PAROISSE D'ORLEANS — DIVISION B — NO. 111,080.

Par DAVID H. CULLIGAN, encanteur, bureau No. 729 rue Gravier, le JEUDI, 8 avril 1915, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté et signé le 3 mars 1915, par l'Hon. Fred D. King, juge à la Cour Cvile de Dstrict pour la Parosse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété suivante, décrite à savoir:

Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet No. 366, borné par les rues N. Remparts, St. Ferdinand, Port et St. Claude, laquelle dite portion de terre commence à une distance de cent pieds du coin des rues N. Remparts et St. Fredinand, et de là mesure vingt pieds de face à la rue St. Ferdinand, par une profondeur de cent trente six pieds, six pouces et deux lignes, entre deux lignes parallèles.

CONDITIONS — Un tiers ou plus comptant, le solde (s'il y en a) sujet à un crédit d'un an ou de deux ans, 8 pour cent d'intérêts annuel, à partir de la date de l'adjudication, jusqu'au payement complet, garanti par toutes les clauses usuelles. L'acquéreur devra payer en sus et au-delà de son enchère les taxes d'Etat pour 1914 et les taxes d'Etat et de Ville pour 1915, et payer pour l'acte de vente devant Albert Guilbault, notaire. Le coût de tous les certificats et les timbres de contributions directes aux frais des acquéreurs. Dix pour cent du prix d'achat sera déposé au moment de l'adjudication avec

DAVID H. CULLIGAN, Encanteur,
729 rue Gravier.

mars—7,14,21,28 avril—4,8

Par RAMSEY & DANZIGER

ANNONCE JUDICIAIRE.

COTTAGE SIMPLE

722 RUE CONSTANTINOPLE, ENTRE LES RUES CONSTANCE ET LAUREL.

Succession d'Edward Norman — No. 111,065 — Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

Par RAMSEY & DANZIGER, C. A. Ramsey, encanteur, bureau No. 341 rue Carondelet — JEUDI, 25 mars 1915, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, sera vendue aux enchères publiques, en vertu d'un jugement rendu, et signé, le 17 février 1915 par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la dite cour, Division C, dans le procès ci-dessus intitulé, la propriété suivante, décrite à savoir:

Un certain lot de terre, avec les bâtisses et les améliorations qui s'y trouvent, et y appartiennent, situé dans le Sixième District de cette ville, et désigné par le No. 19, dans l'ilet No. 170, borné par les rues Constantinople, Laurel, Marengo et Constance (anciennement Live Oak) d'après un croquis et un certificat d'arpentage faits par C. A. De Armas, député voyer de la ville, daté le 26 juillet 1880; et annexé, pour référence à un acte passé devant A. Hero, Jr., ancien notaire, le 13 juin 1882. D'après le dit croquis le lot mesure vingt-huit pieds, dix pouces, trois lignes sur la rue Constantinople, cent vingt pieds en profondeur du côté de la rue Constance; du côté de la rue Laurel il a une première profondeur de cent dix pieds, alors il revient à angle droit vers la rue Constance quatorze pieds, cinq pouces, deux lignes et à une autre profondeur de dix pieds pour obtenir quatorze pieds, cinq pouces, une ligne dans à la ligne à l'arrière.

CONDITIONS — Un tiers ou plus comptant, le solde s'il y en a, sujet à un crédit d'un an, ou d'un de deux ans, au gré de l'acquéreur, les billets portant un intérêt de huit pour cent par an, à partir de la date de l'adjudication, jusqu'au payement complet. Les acquéreurs devront payer en sus et au delà de leurs enchères, toutes les taxes dûs pour l'année 1915, le coût des certificats, le taux d'intérêt et les impôts et les frais de l'acte de vente devant F. J. Dreyfous, notaire. Un dépôt de dix pour cent sera exigé au moment de l'adjudication.

A. D. DANZIGER, Avocat.

fév 21,28 mars—7,14,21,25

PAR LE SHERIF CIVIL.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'épiceries assorties, etc., caisse enregistreuse, coffre-fort en fer, etc.

Mme Theresa A. Schaub vs. John Schaub.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 111,431 — En vertu d'un writ de fieri facias, qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre aux enchères publiques, sur les lieux ci-après désignés, le JEUDI, 11 mars 1915, à 10:30 a. m., la propriété suivante, décrite à savoir:

Un mon entrepôt, Nos. 508-512 rue Chartres, le stock et les installations, etc., d'un magasin d'épicerie, d'après inventaire.

1 caisse enregistreuse, 1 coffre fort en fer, 1 glacière, etc.

Saisie dans le procès ci-dessus.

Conditions — Comptant sur les lieux.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

SAMUEL WOLF,
Avocat pour la demanderesse.
fév 28—mars 5 11

VENTES AUX ENCHERES.

PAR LE SHERIF CIVIL.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété de valeur améliorée dans le Cinquième District, portant les numéros municipaux 724 et 726 rue Elmire, entre les avenues Slidell et Opelousas.

Third District Building Association vs. Mme Cornelia Reynolds, épouse de Kenneth R. Gordon.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 111,038 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 11 mars 1915, à midi, la propriété suivante, décrite à savoir:

Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc., situé dans le Cinquième District de cette ville, sur la rive droite du fleuve Mississipi, désigné comme lot numéro douze de l'ilet No. 126, qui est borné par la rue Elmire et les avenues Opelousas, Pacific et Slidell, le dit lot mesurant trente pieds de face sur la rue Elmire, par cent vingt-trois pieds, huit pouces de profondeur entre lignes parallèles, les améliorations du dit lot étant désignées par les numéros municipaux 724 et 726 rue Elmire.

Saisie dans le procès ci-dessus.

Conditions — Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil, Paroisse d'Orléans.

SUTHON & LOOMIS,
Avocats pour le demandeur.
fév—6,12,19,26 mars—5,10,11

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété de valeur du Second District, formant l'angle des rues St. Pierre et Royale, portant les numéros municipaux 639 rue St. Pierre et 700 à 706 rue Royale.

Frank B. Twomey vs. Mme Charles L. Seemann.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 111,165—En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 11 mars 1915, à midi, la propriété suivante, décrite à savoir:

Un certain lot de terre irrégulier, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tout ce qui y appartient, situé dans le Second District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Royale et St. Pierre, les allées Exchange et Orléans, désigné par le numéro un sur un plan fait par Pillé et De Pouilly, le 18 mars 1866, annexé à un acte passé par devant F. Grima, ancien notaire, le 25 avril 1866. Lequel lot de terre mesure, en mesure américaine, d'après le dit plan, dix-neuf pieds, quatre pouces et six lignes de face sur la rue St. Pierre, par soixante-quatre pieds, onze pouces et quatre lignes de profondeur et de face sur la rue Royale, desquelles deux rues il forme le coin, quarante et un pieds, cinq pouces de profondeur sur la ligne le divisant du lot numéro trois sur le dit plan, de là s'élargissant de neuf pieds, trois pouces sur une ligne diagonale au fond du dit lot trois, et s'élargissant de nouveau de cinq pieds, huit pouces sur la ligne de fond du dit lot numéro trois, parallèle à une allée figurant sur le dit plan, puis s'étendant en profondeur de quatre pieds, un pouce et quatre lignes sur une ligne parallèle à la rue Royale, le séparant du lot numéro trois, et s'élargissant alors encore de quatre pieds, dix pouces sur la ligne de fond du dit lot trois, parallèle à la dite allée, de là s'étendant sur une nouvelle profondeur de dix-sept pieds, deux pouces sur la ligne parallèle à la rue Royale, la séparant du lot quatre, sur le dit plan, profondeur à laquelle le dit lot de terre mesure trente-sept pieds, onze pouces et six lignes sur la ligne du fond le séparant d'une allée de quatre pieds de large commune au dit lot un et aux lots deux, quatre et cinq sur le dit plan, conjointement avec l'usage de la dite allée commune.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions — Comptant; l'acquéreur devant au moment de l'adjudication faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil, Paroisse d'Orléans.

FELIX J. DREYFOUS,
Avocat pour le demandeur.
fév—6,12,19,26 mars—5,11

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur dans le Troisième District, consistant en 5 acres de terre.

Hibernia Bank and Trust Company, Trustee, vs. James P. Carroll.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 110,895 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 1er avril 1915, à midi, la propriété suivante, décrite à savoir:

Une certaine portion de terre avec tous les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes, avantages et dépendances qui y appartiennent en quelque sorte, étant cinq acres du lot No. 14 de la subdivision F, lequel dit lot No. 14 de la dite subdivision F est borné sur le front par Dwyer Road, et sur un côté par le lot No. 4, et sur l'autre côté par le lot No. 15, et à l'arrière par les lots 5 et 6; lequels dits cinq acres du dit lot No. 14, maintenant offerts en vente, font partie du lot No. 14, situé à côté des lots Nos. 5 et 4 de la subdivision F et mesurent d'après le plan de A. M. Shaw, le 8 septembre 1913, sur un croquis qui est annexé à l'acte de vente passé devant Scott E. Beer sur le 9e de septembre 1913, une distance de trois cent vingt-six pieds du côté du lot No. 4, allant vers le lot No. 15 de face sur Dwyer Road, par une profondeur le long du côté du lot No. 4 de quatre cent vingt-sept pieds et trois-dixièmes, et de là à l'arrière, le long du côté du lot No. 5, sur une ligne oblique, une longeur de six cent soixante pieds; de là le long d'une ligne allant vers Dwyer Road, une longeur de neuf cent un pieds, à l'intersection de la dite ligne avec le dit Dwyer Road, la dite portion du lot No. 14, ci-dessus décrite et ici inclus à être vendue contenant en tout cinq acres; lequel dit lot No. 14, contient les cinq acres ci-dessus décrits et vendus, situés totalement dans la Section 30, township 11, S. R. 13 Est, tout comme établi sur un plan de Warren B. Reed, ingénieur de Conseil, daté 18 février 1911, C. O. B. 250, folio 127, annexé à un acte devant Scott E. Beer, notaire, en date du 3 janvier 1913.

Saisie dans le procès ci-dessus.

Conditions — Comptant; l'acheteur devra faire au moment de la vente un dépôt de dix pour cent sur le prix d'achat.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

FARRAR, JONAS, GOLDSBOROUGH & GOLDBERG, Avocats pour la demanderesse.
fév 27 28—mars 5 12 19 26 31 -avril 1

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur et améliorée du Sixième District, portant le numéro municipal 2029 rue Peniston, entre les rues Saratoga et Sud Remparts.

The Savings and Homestead Association vs. Emile Des. Silva.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 111,700 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 8 avril 1915, à midi, la propriété suivante, décrite à savoir:

Une certaine portion de terre, située dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet No. 58, borné par les rues Peniston, Amélia, Saratoga et Sud Remparts, la dite portion de terre commence à une distance de quarante-huit pieds du coin des rues Peniston et Saratoga, et mesure quarante cinq pieds, huit pouces et deux lignes de face à la rue Peniston, la même largeur à l'arrière, par une profondeur entre deux lignes parallèles de cent dix pieds, et est composée de la totalité du lot original No. 8 et d'une partie du lot original No. 9 sur un croquis daté le 17 août 1900, de C. Uncas Lewis, député voyer de la ville et annexé à l'acte 6x de 1910 dans le bureau de F. J. Dreyfous, notaire dans cette ville.

Saisie dans le procès ci-dessus.

Conditions — Comptant; l'acheteur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix de vente.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

HENRY G. McCALL,
Avocat pour le demandeur.
mars—6,7,12,19,26 avril—6,7,8

VENTES AUX ENCHERES.

PAR LE SHERIF CIVIL.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété de valeur améliorée dans le Septième District, formant l'angle des rues Fern et Panola, portant le numéro municipal 2038 rue Fern.

Alphonse Noble vs. la "Pine Grove Realty Company," Incorporée.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 111,035 —En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 11 mars 1915, à midi, la propriété suivante, décrite à savoir:

Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages en dépendant ou y appartenant de quelque façon que ce soit, situés dans le Septième District de cette ville, dans l'ilet No. 279, borné par les rues Fern, Short, Spruce et Panola, désignés par les numéros 9 et 10 et mesurant chacun, trente pieds de face sur la rue Fern, par cent dix-sept pieds de profondeur entre lignes parallèles; le dit lot No. 10 formant le coin des rues Fern et Panola.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant; l'acquéreur devant au moment de l'adjudication faire un dépôt de dix pour cent du moment du prix d'achat.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil, Paroisse d'Orléans.

JOSEPH LAUTENSCHLAEGER,
Avocat pour les demandeurs.
fév—6,12,19,26 mars—5,10,11

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de deux lots de terre de valeur dans le Sixième District, de face à la place East Park, dans le bloc A du Boulevard Audubon, borné par les rues Poplar et Hickory, la place East Park et la propriété de l'Université Tulane.

Excelsior Homestead Association vs. Lelia Mattie Jackson, veuve de James Paul Leake, et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 111,246 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 8 avril 1915, à midi, la propriété suivante, décrite à savoir:

Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui en quelque sorte y appartiennent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet A du Boulevard Audubon, borné par les rues Poplar et Hickory, la place East Park et la propriété de l'Université Tulane, désigné comme lots Nos. 61 et 63 sur un plan du dit Boulevard Audubon fait par Henry C. Brown, ingénieur civil, daté le 9 février 1909, accordant lesquels dits lots mesurent comme suit: Lot No. 61 mesure trente pieds de face à la place East Park, trente pieds le long de la ligne à l'arrière, par une profondeur de cent cinquante-huit pieds sept pouces sur la ligne le séparant du lot No. 59, et cent cinquante-huit pieds trois pouces en profondeur sur la ligne le séparant du lot No. 63. Le lot No. 63 mesure trente pieds de face à la place East Park, trente pieds le long de la ligne à l'arrière, par une profondeur de cent cinquante-huit pieds trois pouces sur la ligne le séparant du lot No. 61, et cent cinquante-sept pieds onze pouces sur le côté le séparant du lot No. 65.

Saisie dans le procès ci-dessus.

Conditions — Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

CONRAD COLLINS, Avocat pour la demanderesse. mars 5 12 26—avril 2 8

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété de valeur améliorée du Premier District, portant les numéros municipaux 621 et 623 rue Rochebiave, entre les rues Gravier et Perdido.

Joseph A. Hardin vs. Mme Amanda Johnson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 28,876 — En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans la cause ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre aux enchères publiques, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 18 mars 1915, à midi, la propriété ci-après décrite à savoir:

Un lot de terre et les améliorations dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet No. 375, borné par les rues Rochebiave, Gravier, Perdido et Dorgenois, connu comme lot No. 17, mesurant trente pieds de face sur la rue Rochebiave, par cent soixante quatorze pieds (171'), six pouces (6") et quatre lignes (4''') sur la ligne le séparant du lot No. 16, cent soixante-quatorze pieds (174'), deux pouces (2") et cinq et une demi ligne (5½''') de profondeur sur la ligne de l'autre côté et trente pieds (30') de large dans le fond.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions — Comptant; l'acheteur au moment de l'adjudication doit faire un dépôt de dix pour cent du prix de vente.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil, Paroisse d'Orléans.

GEORGE J. UNTEREINER,
Avocat pour le demandeur.
fév—12,19,26 mars—5,12,17,18

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une belle propriété de valeur et amélioré dans le Premier District, formant le coin des rues Sud Peters et Erato, dans l'ilet Tchoupitoulas et Galennie.

Metropolitan Bank vs. Mme Joséphine Connell, veuve de J. D. Connell, et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 111,387 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 8 avril 1915, à midi, la propriété suivant, décrite à savoir:

1o. Un certain lot de terre, avec les améliorations, etc., situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet 47, borné par les rues Sud Peters, Erato, Tchoupitoulas et Galennie, désigné par le No. 2 sur un plan de J. Pilie, voyer, daté le 4 mars 1828, annexé à un acte devant Theo Guyol, notaire, le 8 avril 1828, et mesurant trente-trois pieds cinq pouces de face à la rue Sud Peters, par une profondeur de cent trente pieds en mesure française.

2o. Un certain lot de terre, avec améliorations, situé dans le même district et ilet ci-dessus, avec les mêmes limites, désigné par le No. 13, et mesurant trente-sept pieds de face à la rue Erato, par une profondeur de cent vingt pieds.

3. Un certain lot de terre avec les améliorations, etc., situé dans le même district et ilet, avec les mêmes limites, désigné par le No. 1 sur le plan de Jos. Pilie, voyer, daté le 4 mars 1818, formant le coin des rues Sud Peters et Erato, mesurant, en mesure française, quatre-vingt pieds de face à la rue Sud Peters, par une profondeur et face de cent trente pieds sur la rue Erato, lequel est plus loin désigné par la lettre A, et mesure, en mesure américaine, quatre-vingt-cinq pieds, trois pouces et deux lignes de face à la rue Sud Peters, par une profondeur et face de cent trente-huit pieds, six pouces et trois lignes à la rue Erato, entre lignes parallèles, d'après un croquis de J. O. Hassam, voyer, le 10 juillet 1895, annexé à l'acte devant M. T. Ducros, notaire, le 18 décembre 1895.

Saisie dans le procès ci-dessus.

Termes et conditions:

1o. L'acquéreur a à payer comptant le montant de la réclamation du demandeur, maintenant dû, soit $16,500, avec 6 pour cent intérêt annuel sur $8,000, du 18 avril 1907, et sur $8,500, du 18 avril 1910, jusqu'à solde final, avec 5 pour cent d'honoraires d'avocats sur les dits montants et sur les intérêts des dits comptes, aussi bien que sur le montant de la note à être assumée et sur les intérêts de cette dite note (comme ci-après secondement décrit), et aussi payer comptant les frais et débours du procès et les taxes (s'il y en a) dûs sur la dite propriété.

2o. L'acheteur jusqu'à la valeur du montant de son offre, devra assumer le payement d'un billet de $4,250, dû le 18 avril 1915, avec 6 pour cent d'intérêt annuel, jusqu'à payement final, du 18 avril 1910, garanti par hypothèque de vendeur sur la dite propriété concurremment avec la demande du plaideur d'après un acte devant John C. Davey, notaire, le 18 avril 1907 inscrit au Bureau des Hypothèques, dans le livre 855, page 423, et enregistré au Bureau d'Aliénations, dans le livre 210, page 650.

3o. Et la balance du prix de l'adjudication (s'il y en a), comptant.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

DINKELSPIEL, HART & DAVEY, Avocats pour la Demanderesse.
mars—5,6,12,19,26 avril—5,7,8

VENTES AUX ENCHERES.

PAR LE SHERIF CIVIL.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'un piano mécanique Kimball de valeur, etc.

Julius Hart Piano House, Ltd., vs. W. P. Grimshaw.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 111,199 — En vertu d'un ordre de vente daté du 26 février 1915, qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le MERCREDI, 10 mars 1915, à 10 heures a. m., la propriété suivante, décrite à savoir:

Dans mon entrepôt Nos. 508-512 rue Chartres: 1 piano mécanique Kimball, style 98, 254058, avec siège, écharpe et 18 rouleaux de musique.

Saisie dans le procès ci-dessus.

Conditions — Comptant sur les lieux.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

SOLOMON WOLFF,
Avocat pour la demanderesse.
fév 27 28—mars 4 10

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une vaste propriété améliorée de grande valeur du Sixième District, portant le numéro municipal 1529 avenue Nashville, entre l'avenue St. Charles et la rue Hurst, dans un voisinage admirable et choisi.

Frank B. Twomey vs. Mme Charles L. Seemann.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 111,164—En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 11 mars 1915, à midi, la propriété suivante, décrite à savoir:

Une certaine portion de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tout ce qui y appartient, située dans le Sixième District de cette ville, désignée par la lettre S dans l'ilet No. 60, borné par les avenues St. Charles et Nashville et les rues Arabella et Hurst, sur un plan ou croquis d'arpentage de D. M. Brosnan, voyer, en date du 20 septembre 1890, annexé à un acte passé par devant A. J. Villeré, notaire, le 22 septembre 1890, lequel dit lot, d'après le plan, se trouve à une distance de 176' 2" du coin des avenues St. Charles et Nashville et mesure 61' 1" de face sur l'avenue Nashville, par 122' de profondeur entre lignes parallèles.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions — Comptant; l'acquéreur devant au moment de l'adjudication faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil, Paroisse d'Orléans.

FELIX J. DREYFOUS,
Avocat pour le demandeur.
fév—6,12,19,26 mars—5,11

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur et améliorée du Troisième District, portant les numéros municipaux 1820 et 1822 rue Elmira, entre les rues Urquhart et Villeré.

Third District Building Association vs. Henry Meyer, et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 111,162 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 8 avril 1915, à midi, la propriété suivante, décrite à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc., situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Urquhart, Elmira, Desiré et Villeré (anciennement Girod), désigné comme lot H de l'ilet No. 568 sur un croquis par C. Uncas Lewis, député voyer de la ville, daté le 21 avril 1897, annexé à un acte devant F. D. Charbonnet, notaire, le 4 mai 1897; le dit lot H mesure trente-trois pieds de face à la rue Elmira, par cent vingt pieds, sept pouces en profondeur, et est formé de la totalité du lot numéro six et d'une petite partie de l'original lot numéro sept.

Saisie dans le procès ci-dessus.

Conditions — Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

SUTHON & LOOMIS,
Avocats pour le demandeur.
mars—6,8,12,19,26 avril—2,8

PAR LA BOURSE AUX ENCHERES CANAL.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Le fort lot de malles et de valises non réclamées à vendre aux enchères, MERCREDI 10 mars 1915, à 11 a. m., à notre bourse, 317 rue Camp.

Par ordre et pour le compte de Dietrich & Wiltz, marchands en gros, suivant l'Acte 167 de 1898, qui a rapport à la vente de marchandises pour frais d'emmagasinage, un fort lot de malles et de valises non réclamées.

CONDITIONS — Comptant. Pas de limite. Dépôt requis. Doivent être enlevées dans les 48 heures.

W. SALAUN, Encanteur.

AVIS AUX CREANCIERS

Henry H. Berlin vs. Standard Condiment Company.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 109,175 — Division A — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Randolph S. Simpson, receveur de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

THOMAS CONNELL, Greffier.

MARTIN H. MANION et H. W. KAISER, Avocats. mars 10 14 19

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Pauline Larieu.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 111,699 — Division C — Attendu que Peter J. Flanagan, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour dans le but d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de Pauline Larieu, décédée, intestat.

Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut intéresser d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

THOMAS CONNELL, Greffier.

M. D. DIMITRY, Avocat.
mars 9 13 18

Succession de Mme Leopoldina Fleck, veuve de Henry Dimm.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 111,705 — Division D — Attendu que Henry Dimm a présenté une pétition à la Cour dans le but d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de Mme Leopoldina Fleck, veuve de Henry Dimm, décédée, intestat:

Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

THOMAS CONNELL, Greffier.

CHARLES ROSEN, Avocat.
mars 9 13 18

Succession de Maurice E. Garvey et Epouse.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 109,785 — Division E — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Lucz A. Jones, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

THOMAS CONNELL, Greffier.

HALL, MONROE & LEMANN, Avocats.
mars 9 13 18

VENTES AUX ENCHERES.

Par KOPPEL & TANSEY.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de John Carney — No. 109,683 — Cour Civile de District, Division C.

Vente de propriété de valeur et productive de revenus. Entièrement à l'épreuve des rats et en bon état. Nos. 2131-35 rue Poydras et 708 rue Galvez. Magasin et maison occupés comme épicerie et café, et cottage faisant face à la rue Galvez. 2119-21 rue Lafayette, cottage double. 2126-28 rue Poydras, cottage double. A l'encan, MERCREDI, 10 mars, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières de la Louisiane, No. 318 rue Baronne.

Par KOPPEL & TANSEY, G. H. Koppel, encanteur, bureaux No. 609 rue Commune. Phone Main 1465. — Il sera vendu à l'enchère publique à la date sus-mentionnée, en vertu d'un ordre signé le 2 février 1915 par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété suivante, décrite à savoir:

1er. Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tout ce qui en dépend, située dans le Premier District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Johnson, Galvez, Poydras et Lafayette, désigné par le No. 5 sur un plan dressé par C. A. Hedein, le 24 avril 1855, déposé en l'étude T. O. Stark, alors un notaire public, le dit lot mesurant d'après le dit plan 33 pieds et 5 lignes de face sur la rue Poydras; 32 pieds, 9 pouces et 5 lignes sur la ligne du fond; 68 pieds et 2 lignes de face et de profondeur sur la rue Galvez, et 69 pieds, 11 pouces et 5 lignes de l'autre côté, le séparant du lot No. 10. Toutes mesures plus ou moins. Cette propriété porte les numéros municipaux 2134-35 rue Poydras et 708 rue Galvez.

2. Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de la Nouvelle-Orléans, désigné comme lot No. 5, ilet No. 400, borné par les rues Galvez, Johnson, Lafayette (autrefois Hevea) et Poydras, sur un plan dressé par L. Bringier, voyer général, le 20me jour d'avril 1839, et déposé en l'étude de L. McCay, ancien notaire public de cette ville, et mesurant en mesure anglaise, 32 pieds, 7 pouces et 3 lignes de face à la rue Lafayette, plus ou moins, 75 pieds, 6 pouces et 6 lignes de profondeur, sur la ligne de côté vers la rue Johnson, par 73 pieds, 8 pouces et 3 lignes de profondeur sur la ligne de l'autre côté, vers la rue Galvez; 32 pieds, 9 pouces et 5 lignes de large dans le fond. Cette propriété porte les numéros municipaux 2119 et 2121 rue Lafayette.

3. Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges dans le Premier District de la Nouvelle-Orléans, désigné comme lot No. 10 dans l'ilet No. 4, borné par les rues Lafayette, Poydras, Galvez et Johnson, d'après un plan par L. Bringier, daté du 28 avril 1839, déposé en l'étude de L. McCay, alors notaire, et mesure 33 pieds, 1 pouce de face sur la rue Poydras, 32 pieds, 9 pouces et 5 lignes de large sur la ligne du fond par 69 pieds, 11 pouces et 5 lignes sur les lignes qui divisent les lots Nos. 8 et 9 et 71 pieds, 10 pouces sur la ligne de division de 6 et 11 en profondeur et en conformité avec le dit plan. Toutes mesures plus ou moins. Cette propriété porte les numéros municipaux 2126 et 2128 rue Poydras.

CONDITIONS — Comptant; le vendeur ayant droit à tous les loyers jusqu'au passage de l'acte. Actes de vente devant George W. Flynn, aux frais de l'acquéreur. Dix pour cent de dépôt exigés au moment de l'adjudication.

fév—7,14,21,28 mars—7,10

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Joseph C. Allison.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 111,718 — Division E — Attendu que Louis Sidney Allison a présenté une pétition à la Cour dans le but d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de Joseph C. Allison, décédé, intestat:

Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les sept jours des raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition, et pourquoi la description et l'évaluation de la propriété de cette succession, ne seraient pas approuvées et homologuées.

Par ordre de la Cour.

THOMAS CONNELL, Greffier.

WOODVILLE & WOODVILLE, Avocats.
mars 10—17

Succession de Hamilton Mills.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 111,725 — Division A — Attendu que Edward J. Thilborger a présenté une pétition à la Cour dans le but d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de Hamilton Mills, décédé, intestat;

Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut intéresser d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

THOMAS CONNELL, Greffier.

E. A. PARSONS, Avocat.
mars 10 14 19

Succession de Mme James J. Grady.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 110,521 — Division E — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par James J. Grady, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

THOMAS CONNELL, Greffier.

W. W. YOUNG, Avocat.
mars 10 14 19

Succession de Richard Hetherton.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 110,282 — Division A — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette propriété et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Thomas D. Evans, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

THOMAS CONNELL, Greffier.

G. G. KRONENBERGER, Avocat.
mars 10 14 19

Succession de Mme Euphemia Baldor.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 111,380 — Division B — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par Richard B. Maher, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

THOMAS CONNELL, Greffier.

ROBERT O'CONNOR, Avocat.
mars 10 14 19

Succession de John F. A. Hebel.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 110,573 — Division D — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Mme Mary Hewson, veuve de John F. A. Hebel, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

THOMAS CONNELL, Greffier.

A. J. PETERS, Avocat. mars—7,11,16

Succession de Caloggero Politto.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 102,000 — Division D — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Gregorio Cascio, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

THOMAS CONNELL, Greffier.

CHARLES ROSEN, Avocat.
mars 3 7 12

Succession de Lulu Leontine Knapps.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 111,121 — Division B — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les sept jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par Eugène Joseph Joanen, Sr., exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

THOMAS CONNELL, Greffier.

WM. J. FORMENTO, L. DE POORTER, Avocats.
mars 3 7 12